



LYCÉE POLYVALENT PRIVÉ JEANNE D'ARC
Enseignement Supérieur

22 rue Général de Gaulle - 76310 SAINTE-ADRESSE
Tél. : 02 35 54 65 50 / Fax : 02 35 46 81 43

Site : <http://www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr>
Courriel : jeannedarc.Steadresse@ac-rouen.fr
Coordonnateur : virginie.vercoustre@ac-rouen.fr

<p align="center">DIPLÔME D'ÉTAT DE CONSEILLER EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE</p> <p align="center">REFERENTIEL PROFESSIONNEL</p>

Définition de la profession et du contexte d'intervention

Le conseiller en économie sociale familiale est un professionnel du travail social. Il exerce, dans le cadre d'un mandat ou de missions institutionnels. Il accompagne, dans une démarche éducative et sociale globale, des personnes, des groupes ou des familles dans les domaines de la vie quotidienne¹.

Conditions d'exercice et modalités d'intervention

En fonction de son cadre institutionnel et de ses missions, il peut animer des groupes ou coordonner des actions. Il collabore également avec des équipes pluridisciplinaires et pluri- institutionnelles du territoire. Son intervention s'inscrit de façon complémentaire et spécifique dans un large réseau de partenaires et dans des dynamiques de développement social local lorsqu'il participe à l'élaboration de diagnostics partagés et de projets sociaux et de territoires, à partir du champ qui les concerne.

Il est force de proposition auprès des décideurs et contribue à faire évoluer les offres de services des institutions dans son champ d'intervention en fonction de l'expression des besoins des populations. Le conseiller en économie sociale familiale est en veille et développe une expertise sur les évolutions du secteur ou de l'environnement dans lequel il agit et intervient. Il intègre les évolutions dans son activité et dans ses modes d'intervention.

Rôle et fonctions

Le conseiller en économie sociale familiale favorise la promotion des personnes dans leur environnement. Il contribue au développement du lien social et familial, à la lutte contre

¹ Code de l'action sociale et des familles : articles D.451-57-1 et D.451-57-2

l'isolement, à l'inclusion sociale, à l'insertion professionnelle, à l'autonomie des personnes accompagnées et à l'exercice de la citoyenneté. Il crée les conditions de participation et de mobilisation des personnes à toutes les étapes de l'accompagnement social dans une dynamique de co-construction.

Le cœur de métier du conseiller en économie sociale familiale est l'expertise dans les domaines de la vie quotidienne. Il s'appuie sur ses connaissances dans le champ des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales pour transmettre des savoirs et des savoir-faire relatifs à la vie quotidienne. Il vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles et les groupes. Il élabore des préconisations et met en œuvre des actions de conseil, d'information, d'animation, de formation avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il peut être aussi amené à être personne ressource auprès de différents acteurs institutionnels et à mettre en place des actions de prévention à destination de publics cibles.

Son intervention vise à permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les domaines de leur vie quotidienne, tels que : consommation, logement, habitat, emploi, formation, alimentation, santé, gestion budgétaire, loisirs et culture. Il peut notamment intervenir à des moments clés de la vie des personnes (naissance, décès, chômage, séparation, retraite, maladie).

Le conseiller en économie sociale familiale intervient dans une démarche éthique et selon des principes déontologiques dans le respect de la singularité de la personne, de l'altérité et du collectif. Il favorise l'instauration d'une relation à la personne en adoptant une posture d'accueil et d'écoute. Il questionne son intervention dans une démarche réflexive et s'inscrit dans une analyse partagée de sa pratique professionnelle.

Il mène un accompagnement social dans les domaines de la vie quotidienne, dans une dimension socio-économique et éducative. Il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes ou des groupes. Pour mener l'accompagnement social, le conseiller en économie sociale familiale fait reposer ses actions sur des interventions individuelles et collectives.

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel, il évalue la situation, conseille et négocie les actions à mettre en place avec la personne. Dans le cadre de l'accompagnement social individuel et collectif, il met en œuvre différentes méthodologies d'intervention, notamment des interventions sociales collectives, d'accompagnement éducatif budgétaire, d'intervention sociale d'aide à la personne.

Pour faire remonter l'expression des besoins sur les territoires, il réalise des diagnostics sociaux et territoriaux partagés avec les personnes, les habitants, les acteurs institutionnels et associatifs. Il conçoit et conduit des projets de développement social territorial. Il peut être amené à développer des projets d'innovation sociale.

Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale. En lien avec son contexte institutionnel, il peut être amené à concevoir, coordonner et animer l'intervention d'autres professionnels.

Dans un but de transmission de connaissances et de savoir-faire professionnels, et après l'acquisition d'une expérience significative, le professionnel participe au processus de professionnalisation y compris en exerçant des fonctions de référent professionnel auprès des personnes en formation (initiale ou continue) en lien avec les établissements de formation.

Public concerné et champs d'intervention

Tout public dont personnes et familles en situation de vulnérabilité, rencontrant des problématiques de vieillissement, de dépendance, de handicap, de logement, d'emploi, d'endettement...

Employeurs

Collectivités territoriales, associations, entreprises, établissements publics, les trois fonctions publiques (État, Hospitalière, Territoriale)...

Politiques sociales

Insertion sociale et professionnelle, protection de l'enfance, famille, santé, social et médico-social, service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), aide sociale à l'enfance, logement...

Lieux d'intervention

Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), bailleurs publics et privés, hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), foyers de jeunes travailleurs, foyer d'accueil, accueil éducatif en milieu ouvert et fermé, centres sociaux...

Fonction : Accompagnement social individuel dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne.

Description de la fonction :

Le conseiller en économie sociale familiale, à partir de l'expression et/ou de l'identification d'un besoin, conçoit et construit avec la personne son projet de vie dans une dimension socio-économique et éducative. Dans le cadre de l'accompagnement social individuel, il évalue la situation, conseille et négocie les actions à mettre en place avec la personne. Pour communiquer et informer sur le projet d'accompagnement individuel, il produit des écrits professionnels. Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

Activités de la fonction :

- Accueillir la personne et établir la relation à l'autre.
- Élaborer un diagnostic social partagé de la situation avec la personne.
- Élaborer et mettre en place un plan d'action partagé.
- Assurer le suivi du plan d'action.
- Évaluer le plan d'action avec la personne.
- Mobiliser les ressources de la personne et de son environnement.
- Mobiliser les partenaires et les dispositifs adaptés à la situation de la personne.
- Communiquer et informer sur le projet d'accompagnement individuel.
- Assurer un encadrement technique d'activités d'autres professionnels.

Fonction: Accompagnement social collectif dans une dimension socio-économique et éducative dans les domaines de la vie quotidienne.

Description de la fonction

Le conseiller en économie sociale familiale accompagne les projets collectifs dans une dimension socio-économique et éducative. En fonction du contexte, il met en œuvre des actions mobilisant différentes méthodologies d'intervention collective, notamment des interventions sociales collectives. Dans le cadre de l'accompagnement social collectif, il identifie ou recueille l'expression des besoins des personnes et des groupes, évalue la situation et négocie les actions à mettre en place. Il crée les conditions de la participation et de la mobilisation des personnes à toutes les étapes du projet. Pour communiquer et informer sur le projet d'accompagnement collectif, il produit des écrits professionnels. Il inscrit sa pratique dans une approche pluridisciplinaire et partenariale.

Activités de la fonction

- Élaborer un projet d'accompagnement collectif.
- Promouvoir le projet d'accompagnement collectif.
- Communiquer et informer sur le projet d'accompagnement collectif.
- Mobiliser les personnes et les groupes.
- Valoriser les ressources des personnes et des groupes.
- Mobiliser les acteurs et les partenaires liés au projet collectif.
- Mobiliser les moyens nécessaires au projet collectif.
- Coordonner les acteurs et les partenaires liés au projet collectif.
- Animer un groupe, un collectif.

Fonction : Conseil et expertise dans les domaines de la vie quotidienne

Description de la fonction :

Le conseiller en économie sociale familiale s'appuie sur une expertise faisant appel à des connaissances dans les domaines des sciences appliquées et des sciences humaines et sociales pour prévenir les difficultés de la vie quotidienne. A partir d'une analyse de situation, il évalue et pose un diagnostic prenant en compte l'environnement quotidien et les problématiques économiques et sociales rencontrées par les personnes. Il préconise et met en œuvre des actions avec les personnes pour améliorer leur vie au quotidien, favoriser leur autonomie et leur socialisation. Il est personne ressource auprès de divers acteurs institutionnels.

Activités de la fonction

- Analyser et comprendre les situations des personnes.
- Élaborer des préconisations pour la gestion de la vie quotidienne.
- Informer et conseiller sur tous les aspects de la vie quotidienne.
- Transmettre des savoir-faire relatifs aux domaines de la vie quotidienne.
- Élaborer et mener un projet d'informations collectives.
- Organiser une veille technique, scientifique, règlementaire et sociale dans les domaines de la vie quotidienne, des politiques sociales.

Fonction: Conduite de projets de développement social territorial

Description de la fonction

Le conseiller en économie sociale familiale s'appuie sur son expertise dans les domaines de la vie quotidienne pour contribuer à l'élaboration et à la conduite de projets territoriaux afin de favoriser et promouvoir l'exercice de la citoyenneté. Pour faire remonter l'expression des besoins sur les territoires, il réalise des diagnostics de situations territoriales partagés avec les habitants et les acteurs institutionnels. Il peut être amené à développer des projets d'innovation sociale.

Activités de la fonction

- Organiser une veille sur les politiques publiques et territoriales.
- Réaliser des études de besoins au niveau d'un territoire.
- Réaliser des diagnostics partagés d'un territoire.
- Élaborer des projets.
- Mettre en œuvre les projets.
- Évaluer les projets.
- Coordonner les acteurs de proximité et les partenaires institutionnels.
- Animer l'équipe projet.
- Informer et communiquer à toutes les étapes du projet.
- Assurer un encadrement technique d'acteurs pour le développement d'actions territoriales.



LYCEE POLYVALENT PRIVÉ JEANNE D'ARC
Enseignement Supérieur

22 rue Général de Gaulle - 76310 SAINTE-ADRESSE
Tél. : 02 35 54 65 50 / Fax : 02 35 46 81 43

Site : <http://www.ensemblescolaire-jeannedarc.fr>
Courriel : jeannedarc.Steadresse@ac-rouen.fr
Coordonnateur : Virginie VERCOUSTRE, virginie.vercoustre@ac-rouen.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE
DIPLÔME D'ÉTAT
DE CONSEILLER EN ÉCONOMIE SOCIALE FAMILIALE

Année scolaire 2021 / 2022

CANDIDAT(E)

Nom :

Prénom :

Sexe : M F Nationalité :

Date de naissance :/...../..... A :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Tél. :

Courriel :

PHOTO

SCOLARITÉ

	Formations suivies	Etablissement(s)
2020 / 2021		
2019 / 2020		
2018 / 2019		
2017 / 2018		

DIPLOME(S)	DATE D'OBTENTION

Êtes-vous porteur d'un handicap :

- Oui Non

Si oui, bénéficiez-vous :

- d'un Projet Personnalisé de Scolarisation
 d'un Tiers temps

SITUATION DU CANDIDAT À L'ENTREE EN FORMATION

- Demandeur d'emploi
 Étudiant
 Salarié
 autre :

STATUT DURANT LA FORMATION

- Etudiant(e) : formation en voie scolaire
 Salarié(e) : formation en alternance (contrat de professionnalisation), quel est le nom de votre structure :
.....
 Salarié(e) : formation en alternance (contrat d'apprentissage), quel est le nom de votre structure :
.....
 Autre :

FORMATION

Pour effectuer votre année en **Formation Continue** Adultes :

Veillez nous indiquer le type d'aide dont vous souhaitez bénéficier :

- CPF (*Compte Personnel de Formation*)
 PTF (*Projet de Transition Professionnelle*)
 Pôle Emploi (*Allocation Retour à l'Emploi*)
 Autre :

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ET STAGES ANTERIEURS :

Dates	Nature	Structure (nom et coordonnées)	Fonction (missions ou responsabilités)	Activités (actions ou tâches professionnelles)
Du : Au :	<input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Stage <input type="checkbox"/> Bénévolat			
Du : Au :	<input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Stage <input type="checkbox"/> Bénévolat			
Du : Au :	<input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Stage <input type="checkbox"/> Bénévolat			
Du : Au :	<input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Stage <input type="checkbox"/> Bénévolat			
Du : Au :	<input type="checkbox"/> Emploi <input type="checkbox"/> Stage <input type="checkbox"/> Bénévolat			

CANDIDATURES DEPOSEES POUR LA RECHERCHE DE STAGE ET/OU DE
CONTRAT D'ALTERNANCE

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

QUEL SUJET SOUHAITERIEZ-VOUS PROPOSER DANS LE CADRE DU MEMOIRE
D'INITIATION À LA RECHERCHE ? POUR QUELLES RAISONS ?

.....

.....

.....

.....

.....

A :

Le :

Signature du/de la candidat(e) :



CONDITIONS DE CANDIDATURES

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'État de Conseiller(e) en Économie Sociale Familiale, peuvent se présenter aux épreuves d'admission les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire du Brevet de Technicien Supérieur Économie Sociale Familiale ;
- Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

S'agissant de la troisième condition, l'article L 613-5 du code de l'éducation précise que les études, les expériences professionnelles, les acquis personnels peuvent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur.

Tout candidat titulaire d'un autre diplôme en travail social de niveau II - DEASS, DEES, DEETS, DEEJE - et tout candidat ayant obtenu une validation partielle d'un DECESF par la voie de la VAE - ou une validation partielle d'un autre diplôme de travail social niveau II - peut candidater à l'entrée en formation au DECESF.

Leur admission est confirmée par un entretien avec la coordinatrice et un formateur.

Contenu du dossier d'admission en formation :

Le dossier de candidature est à envoyer par voie postale à l'adresse suivante : Lycée Jeanne d'Arc, Enseignement Supérieur, 22 Rue Général de Gaulle, 76310 SAINTE-ADRESSE.

Étude de dossier - Critères de recrutement

- ⇒ Résultats scolaires antérieurs ;
- ⇒ Assiduité ;
- ⇒ Appréciations générales (attitude, comportement) ;
- ⇒ Investissement dans le travail ;
- ⇒ Motivation et cohérence du projet de formation ;
- ⇒ Participation à des activités dans le domaine social.

Critères d'admission

L'admission se fait sur l'étude du dossier du candidat et est complétée par un entretien avec un binôme d'enseignants. Cet entretien doit permettre au candidat de préciser ses motivations d'orientation professionnelle et confirmer son projet de formation. Le jury pourra évaluer lors de cet entretien la capacité de l'étudiant à :

- ⇒ Exprimer ses motivations et la cohérence de son projet de formation pour ce choix d'orientation professionnelle,
- ⇒ Mobiliser ses acquis antérieurs professionnels et de les transposer,
- ⇒ S'engager dans une formation en alternance.

Programme de formation individualisé

Pour les candidats en situation particulière (titulaires d'un diplôme autre que le BTS ESF d'au moins niveau III), un programme de formation individualisé est défini par les enseignants au regard des attendus du diplôme, du parcours antérieur du candidat, de sa capacité à suivre la formation, de l'adéquation de son projet professionnel et personnel avec la formation dispensée par le lycée Jeanne d'Arc.

Ce programme de formation individualisé, sous forme d'un contrat pédagogique récapitule par domaine de compétences les compléments, allègements et/ou dispenses. Il est validé par la signature du candidat, de la coordonnatrice et du Directeur des études.

Un programme de formation individualisé peut aussi être proposé aux candidats porteurs d'un handicap ou nécessitant des aménagements liés à leur état de santé.

Tout parcours individualisé de formation est soumis à la transmission par l'étudiant des pièces justificatives et un entretien préalable avec la coordonnatrice et un formateur de l'école.

Candidats bénéficiant de dispenses - Référence Article 5 de l'arrêté du 22.08.2018

Les candidats titulaires d'un des diplômes d'état de travail social de niveau II – DEASS, DEES, DEETS, DEEJE - bénéficient d'une dispense totale des deux domaines de compétences DC3 et DC4 et des certifications s'y rapportant. Ainsi ils sont dispensés des enseignements des deux domaines de compétences DC3 et DC4.

Certains modules de formation référencés en DC1 et en DC2 pourront mobiliser des enseignements du DC3 et du DC4. Pour les domaines de formation DC1, DC2 pour lesquels le candidat n'a pas de dispense, les certifications correspondantes obtenues en BTS ESF (DC1A, DC1B, DC2A), le candidat devra suivre et valider ceux-ci en parallèle de sa formation préparant au DECESF.

Candidats en post-VAE

Les candidats ayant obtenu une validation partielle d'un DECESF par la voie de la VAE bénéficient d'une dispense totale du ou des domaines de compétences validés et des certifications s'y rapportant.

Règles d'allègement et de dispense

► **Allègement**

À l'entrée en formation, les candidats font l'objet d'un positionnement des acquis de leur formation et de leur expérience professionnelle. À l'issue de ce positionnement, ils peuvent bénéficier d'un allègement de formation dans la limite d'un tiers de la durée de la formation. Cet allègement peut porter sur la période de formation en centre ou sur la période de formation pratique. Toutefois, la durée de la formation pratique ne peut être réduite de plus d'un tiers, (Article 5 de l'arrêté du 22 août 2018), soit un allègement maximal de 5 semaines de stage sur 16.

► **Dispense**

Pour les candidats n'ayant pas à valider les huit domaines de certification du diplôme, une période de formation pratique minimale est associée à chacun des domaines de formation constitutifs de leur programme individualisé de formation. Cette période de formation pratique minimale est de 3 semaines (105 heures) pour les DC1 et DC2 et de 2 semaines (70 heures) pour les DC3 et DC4.

Les titulaires du DEASS, DEETS, DEEJE et DEES sont dispensés des formations pratiques des DC3 et DC4. Quels que soient les domaines de compétences déjà validés par le candidat, cette période de formation pratique peut porter sur la mise en œuvre de l'ensemble des domaines de compétences du diplôme.

Constitution du dossier de demande d'allègement et /ou de dispense

Le candidat doit présenter au plus tard dans le premier mois d'entrée en formation un dossier de demande d'allègement de tout ou partie d'un module et /ou de dispense qui comprend :

- ⇒ Une lettre de motivation expliquant les raisons de changement d'orientation de formation ou professionnelle ;
- ⇒ Un CV ;
- ⇒ Les copies des diplômes, titres et certificats complémentaires ;
- ⇒ Les programmes de formation et notes obtenues dans les domaines de formation justifiant la demande d'allègement et /ou de dispense.

Commission d'admission et publication des résultats

Les candidats à la formation, dont le dossier est sélectionné seront convoqués à un entretien oral afin d'explicitier leurs motivations.

Une Commission d'admission composée du Directeur des études, ou son représentant, de la coordinatrice pédagogique et d'au moins deux enseignants détermine les candidats admis. La

commission établit une liste ordonnée des candidatures retenues et une liste complémentaire. Un procès-verbal est établi et présenté au conseil de perfectionnement.

Les candidats sont informés de leur admission simultanément :

- ⇒ par voie d'affichage au lycée Jeanne d'Arc,
- ⇒ par courriel,
- ⇒ par voie postale.

Les candidats non admis reçoivent leur résultat par courriel et voie postale. Aucun résultat ne peut être donné par téléphone.

Les candidats classés reçoivent une proposition d'admission en fonction de leur rang de classement et du nombre de places proposées dans la formation. Les candidats classés au-delà d'un certain rang sont dans un premier temps en liste complémentaire. Ils se verront attribuer une place en cas de désistement d'un candidat sur liste principale.

Tout candidat peut consulter son dossier d'admission en prenant rendez-vous auprès de la coordonnatrice du Lycée Jeanne d'Arc.

Pour les candidats qui s'inscrivent durant l'année de préparation du BTS ESF, leur inscription ne sera définitive que sous réserve de l'obtention du BTS ESF.

Pour les candidats admis en formation continue, leur admission ne sera définitive qu'après attestation d'accord de financement de leur formation.

L'ensemble des candidats sur les listes fermes et complémentaires sont conviés juin à une réunion plénière avec l'équipe pédagogique afin de :

- ⇒ Présenter le déroulement de la formation,
- ⇒ Expliciter et diffuser le calendrier d'alternance,
- ⇒ Préparer les recherches de stage,
- ⇒ Préciser les attendus de la formation, du mémoire au regard de la réforme.



Modalités de réinscription
pour réaliser une année complémentaire sur le DE CESF

L'étudiant qui n'a pas obtenu la certification dans un ou plusieurs DC (Domaine de Compétence) en fin de semestre 6 a la possibilité de se réinscrire dans l'établissement selon les modalités suivantes :

Les inscriptions sont ouvertes dès le début du mois de Novembre, après réception de son relevé de notes du rectorat. Il ciblera pour son inscription le ou les DC non validés au DECESF.

Un projet individualisé de formation pourra être proposé à l'étudiant. Il sera fonction :

- ⇒ d'un bilan personnel de l'étudiant sur les compétences certifiées et non certifiées qu'il adressera à l'établissement ;
- ⇒ d'une évaluation des formateurs concernés par le ou les domaine(s) non certifié(s).

Une commission restreinte pourra ainsi proposer à l'étudiant de :

- ⇒ participer à tout ou partie de la formation dispensée au sein de l'établissement selon les compétences ciblées ;
- ⇒ être accompagné par un tuteur notamment pour le DC1 et le DC2 ;
- ⇒ reprendre contact avec le milieu professionnel y compris le référent de stage du site qualifiant ayant accueilli le stagiaire ;
- ⇒ effectuer des recherches complémentaires.

La contractualisation du projet lui permettra d'être inscrit sur les listes du semestre 6.

Informations sur les différentes possibilités d'aides ou de financement :

Document accessible en ligne sur le site internet de la Région Normandie.



PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

- La photocopie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité) ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae présentant son parcours de formation, ses expériences professionnelles ou bénévoles et ses activités ;
- Les bulletins de la classe de 1^{ère} année de BTS ESF ainsi que celui du 1^{er} semestre de 2nde année /ou en DECESF (pour inscription année complémentaire) ;
- Les photocopies des diplômes détenus (ou dès l'obtention du diplôme en juin 2021) et attestations des formations suivies ;
- L'indication du statut d'entrée en formation : formation initiale, formation en cours d'emploi, en recherche d'emploi ;
- Un chèque de 40 euros (non restitué en cas de non sélection ou de démission) pour les frais de dossier à l'ordre de LPO Jeanne d'Arc.

Le dossier de candidature complet doit nous parvenir avant le 12 mai 2021 (le cachet de la poste faisant foi). Les dossiers, parvenus après cette date, seront mis sur liste d'attente et examinés ultérieurement.

A l'issue d'une première sélection sur dossier, un entretien de motivation aura lieu entre le 25 mai et le 11 juin 2021.

Le résultat de la sélection sera disponible le 18 juin 2021.

Si vous êtes sélectionné(e) pour cette formation, pour valider définitivement votre inscription, vous devrez verser un chèque d'arrhes de 500 euros (non restitués en cas de démission ultérieure). Les frais de scolarité s'élèvent de 1371 à 2682 euros en fonction de votre Quotient Familial.

Le montant des frais d'inscription universitaire est pris en charge par le lycée.